MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, Saint-Médard, vendredi le 2 octobre 2026, à 19 heures.

Sont présents à cette séance,

Monsieur Rodolphe Thériault, Maire
Monsieur Joel Ouellet, conseiller # 1
Madame Claudette Blouin, conseillère # 2
Monsieur Carol Gagnon, conseiller # 3
Madame Sophie Gagnon conseiller # 4

Sous la présidence de Monsieur le maire Rodolphe Thériault

Est également présente,

Madame Jeanne Lapalme, directrice générale/ greffière-trésorière.

2026-10-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Rodolphe Thériault ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

2026-10-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et mot de bienvenue ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de l'avis de convocation;
4. Adoption du procès-verbal de la SÉANCE ordinaire du 4 septembre 2026;
   4.1 Adoption du procès-verbal de la SÉANCE extraordinaire du 18 septembre 2026;
5. Adoption des comptes à payer du mois de septembre 2026;
6. Présentation des États financiers comparatifs 2026;
7. Résolution 2026-10-152- calendrier des séances du conseil;
8. Résolution 2026-10-153 – Vacances de la direction;
9. Résolution 2026-10-154 – Automatisation des pompes à essence;
10. Résolution 2026-10-155 -Autorisation de signature – Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec le CAUREQ
11. Résolution 2026-10-156 – Petit journal de Saint-Médard
12. Résolution 2026-10-157 – Budget frigo communautaire
13. Résolution 2026-10-158 – Projet réservoir pour service d'incendie
14. Correspondances et communications;
15. Période de questions;
16. Varia;
    a) Présentation de la réunion avec Sébastien Ouellet pour le **plan de développement** de Saint-Médard, le 6 octobre à 18 h, pour tous les employés, élus et organismes de Saint-Médard;
    b) Ponceau rang 8
17. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par **Carol Gagnon**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la séance ordinaire du

2026-10-03 2 octobre 2026, peut être adopté tel que présenté.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la loi, soit 72 heures avant cette séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents attestent avoir aussi reçu une copie du projet de procès-verbal à la suite de l'avis public, et ce, tel que prescrit par la loi;

En conséquence, il est proposé par **Sophie Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'avis de convocation est jugé conforme.

2026-10-04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 septembre 2026**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par **Joel Ouellet_**, et résolu à la majorité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2026, peut être adopté tel que présenté;

2026-10-04.1 **4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2026;**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **18** septembre 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par **Claudette Blouin**, et résolu à la majorité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2026, peut être adopté tel que présenté;

2026-10-05 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER - SEPTEMBRE 2026;** (En annexe)

RÉSUMÉ FINANCIER

INCOMPRESSIBLES 13809 $

FACTURES À PAYER 52 049 $

SALAIRES ADM 4744 $ - AGENTE BUREAU 257 $

SALAIRES ÉLUS 1889 $

SALAIRES AIDE GÉNÉRAL-VOIRIE 2457 $

DAS PROV 3533 $

DAS FED 1477 $

REVENUS
51 736 $

NON AFFECTÉ
79 000 $

ATTENDU QUE la secrétaire d'assemblée fait une lecture générale des comptes à payer;

Note : ajout d'une période de question à chaque séances de conseil

ATENDU QUE les conseillers ont pris connaissances des comptes et des finances publiques;

ATTENDU QUE les dépenses admissibles de septembre reflètent la situation financière de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par **Carol Gagnon**, et résolu à la majorité des conseillers présents, d'adopter les dépenses de septembre 2026, telles que présentées.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS 2026

2026-10-06

ATTENDU QUE la secrétaire d'assemblée fait une lecture générale des ÉTATS COMPARATIFS 2026;

IL EST PROPOSÉ par **Joel Gagnon**, et résolu à la majorité des conseillers présents, d'adopter les ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS 2026, telles que présentées.

(Voir annexe)

2026-10-07

RÉSOLUTION 2026-10-152 - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QUE, l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par **Claudette Blouin** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2027**.

Ces séances se tiendront le 2e vendredi de chaque mois et débuteront à 19 h :

8 janvier	**14 mai**	**10 septembre**
12 février	**11 juin**	**15 octobre**
12 mars	**9 juillet**	**12 novembre**
9 avril	**13 août**	**10 décembre**

ART. 148.0.1. Le greffier trésorier **donne un avis public** du contenu du présent calendrier et qu'il soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2026-10-08

RÉSOLUTION 2026-10-153 -2026-10-153 – VACANCES DE LA DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE la direction soumet au conseil les dates de ses prochaines vacances;

CONSIDÉRANT QUE la direction propose les dates du 20 janvier 2027 au 5 février 2027;

CONSIDÉRANT QUE la direction est seule dans le bureau municipal, le bureau sera fermé pendant cette période. Pour les situations d'urgence, les citoyens peuvent communiquer avec le service d'urbanisme, le maire Rodolphe Thériault ou le service de voirie.

IL EST PROPOSÉ par Claudette Blouin et résolu à la majorité des conseillers présents que les vacances de la direction soit accordée selon les conditions de la résolution.

2026-10-09

RÉSOLUTION 2026-10-154 – AUTOMATISATION DES POMPES À ESSENCE;

~~**ATTENDU QUE** la municipalité dispose de pompes à essence et de diesel sur le terrain du garage municipal;~~
~~**ATTENDU QUE** les pompes à essences doivent disposer d'une installation sécuritaire;~~

Annulé

~~**ATTENDU QUE** la compagnie FILGO propose un système permettant de recueillir des données d'utilisation et de quantification pour assurer une utilisation optimale des équipements;~~

~~**ATTENDU QUE** la compagnie FILGO peut offrir en location le système à coût de _____ par mois;~~

~~**IL EST PROPOSÉ par** _____ et résolu à la majorité des conseillers présents que des mesures soient prises afin de sécuriser les pompes à essence et diesel du garage municipal.~~

2026-10-10

PROJET DE RÉSOLUTION – 2026-10-155 -Autorisation de signature – Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec le CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Médard à la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;
ATTENDU QUE la Municipalité / MRC souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;
ATTENDU QU'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Carol Gagnon
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de Saint-Médard et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;
QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;
QUE le maire et le directrice générale, greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité / MRC, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
QUE la Municipalité de Saint-Médard s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;
QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.
(Contrat en annexe)

2026-10-11

RÉSOLUTION 2026-10-156 – PETIT JOURNAL DE SAINT-MÉDARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité publie un petit journal pour les citoyens de Saint-Médard au coût de 395$ (Incluant main d'œuvre, papiers, imprimante, logiciel);
CONSIDÉRANT QUE les publications sont faites une fois par mois;
CONSIDÉRANT QUE la production vise à produire un format plus grand, afin de faciliter la lecture ;
CONSIDÉRANT QUE la production va être envoyé à l'imprimerie Publicom de Saint-Éloi pour un coût de 170$, afin de réduire l'utilisation de l'imprimante locale;
CONSIDÉRANT QUE la main d'œuvre, le logiciel, les frais de poste représente avec l'imprimeur un coût de revient total équivalent de 395$;

IL EST PROPOSÉ par Joel Ouelletet résolu à la majorité des conseillers présents que les prochaines publications soient produites, selon les conditions de la résolution.

2026-10-12

RÉSOLUTION 2026-10-157 – BUDGET FRIGO COMMUNAUTAIRE

~~**ATTENDU QUE** la municipalité a un frigo collectif au bureau municipal;~~
~~**ATTENDU QUE** les citoyens peuvent prendre et laisser des aliments dans le frigo collectif;~~
~~**ATTENDU QUE** la municipalité veut soutenir les besoins des citoyens en mettant à leur disposition des denrées non périssables;~~
~~**ATTENDU QUE** la municipalité débloque un fond de _____ par mois, afin d'offrir des denrées non-périssables dans le frigo collectif;~~

Annulé La municipalité va procéder à de la sensibilisation citoyenne pour apporter des denrées dans le frigo

~~**IL EST PROPOSÉ par** _____ et résolu à la majorité des conseillers présents qu'un montant soient débloqué pour doter le frigo collectif de denrées non périssables, selon les conditions de la résolution. Merci de respecter les citoyens plus démunis.~~

2026-10-13

RÉSOLUTION 2026-10-158 PROJET RÉSERVOIR POUR SERVICE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit répondre au schéma de couverture de risques du service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entreprend de répondre à ce besoin en mettant en place une demande de subvention dans le programme TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE le service conseil de la FQM, sera sollicité afin de présenter une demande conforme;

CONSIDÉRANT QUE les services d'incendie et le conseil seront informés des démarches entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait partie des priorités du budget 2027;

IL EST PROPOSÉ par Carol Gagnon et résolu à la majorité des conseillers présents que la demande de financement soit analysée et produite afin de répondre aux besoins de la municipalité et des besoins en sécurité civile.

2026-10-14 **CORRESPONDANCES ET COMMUNICATIONS**

Question du maire au pro maire concernant la réunion du conseil des maires.
Déménagement de la pancarte de la MRC à Saint-Guy (responsabilité MRC)
Projet de téléphonie IP partagé avec la MRC
SADR, réunion à venir avec Roch Guevremont

2026-10-15 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Frigo vérifications avec épicerie Saint-Jean
Frais CNESST et avocats
Hiver : demander aux employés de bien dégager l'entrée de Diane Marquis (problème pour la citoyenne)
Pourquoi les appareils d'enregistrements simplifiés et utilisation du cellulaire de la DG
Vérification des reçus de taxes de Diane Marquis
Fauchage non fait, vérifier au printemps pour nouveaux soumissionnaires.

2026-10-16 **VARIA**

a) Présentation de la réunion avec Sébastien Ouellet pour le **plan de développement** de Saint-Médard, le 6 octobre à 18 h, pour tous les employés, élus et organismes de Saint-Médard;
b) Ponceau rang 8 : Inspection faite et revoir au printemps
c) Nivelage des rangs par Langis

2026-10-17 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, en conséquence, il est proposé par **Claudette Blouin** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à **20 :16**.

Certifiée conforme à la séance du 2 octobre 2026
Sous réserve d'approbation du procès-verbal

ADOPTÉ

Rodolphe Thériault, maire
Municipalité de Saint-Médard

Jeanne Lapalme,
Directrice générale / Greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Médard